

INFONEWS

NUMERO 55

LE MENSUEL DE LA CGT LA MONDIALE

SOMMAIRE :

P2 : TELETRAVAIL :
et le rouleau d'or est
décerné à ?

P3 : Allô, j'ai mal
à mon boulot !

P4 : Référent
harcèlement moral :
la Direction
Générale a peur !

P5 : 25 novembre -
Journée
internationale de
lutte contre les
violences faites aux
femmes

P6 : Violences faites
aux femmes : on en
parle ?

P7 : INFOS GROUPE



Tant que l'IA ne comprend pas le concept de raclette, l'humanité est sauvée

Ca y est, vous l'avez tant attendue, la voici ! L'infonews ? Oui, mais pas que. La saison des raclettes a bel et bien commencé. Et cela même si les vrais savent qu'il n'y a pas de saison pour la raclette, la direction aurait-elle pris un peu d'avance en nous prenant pour des cornichons ? Nous ne sommes pas aigris pour autant.

Vous fondrez **en page 2** sur la cérémonie des rouleaux d'or et son 1er prix ! **En page 3**, si votre poêlon est trop chaud pour mettre KO les maux du quotidien, nous vous donnons le chemin des coordonnées de la médecine du travail. Patate chaude de la direction, **en page 7**, concernant le stationnement à Mons-en-Barœul en 2025. **En page 4**, la direction nous dit « j'peux pas j'ai raclette » lorsqu'on réclame notre référent Harcèlement moral. Encore **en page 7**, il y a encore du rab de subvention employeur sur les équipements télétravail, on vous rappelle la procédure à suivre pour bénéficier de la subvention jusqu'au 31 décembre 2024. Et enfin, notre dossier du mois porte sur la journée du 25 novembre, parce que lutter contre les violences faites aux femmes, c'est toute l'année, **en page 5 et 6**.

Les dates NAO 2025 :

Vous les attendez, comme les petits enfants attendent le Père Noël au mois de décembre!

- Administratifs : Vendredi 17 janvier 2025, vendredi 31 janvier 2025, vendredi 7 février 2025, jeudi 13 février 2025.
- Commerciaux : vendredi 10 janvier 2025, mercredi 15 janvier 2025, vendredi 31 janvier 2025, jeudi 6 février 2025.



Après la remise du prix de la DRH l'année 2022, la direction est une nouvelle fois récompensée pour son travail. « **Ce rouleau d'or est pour toutes les entreprises qui ont du mal à mettre en place un dialogue social de qualité** » : c'est en ces mots que la Direction des Ressources Humaines a remercié les signataires de l'accord. Les acteurs de la négociation côté direction ont complété, non sans humour : « **C'est sûrement la première fois que je reste sans voix tellement c'était facile** ».



Comme nous l'annonçons dans notre précédente [infonews](#), la direction n'est pas touchée par la grâce du bonheur salarial, mais plutôt par la lumière du Ripolinage ***. Il faut dire que cette fois-ci, la barre était haute, car d'entrée la stratégie était finement élaborée. La direction le sait : « Comme aux échecs, il y a des moments où il faut sacrifier une pièce pour gagner »*. Et c'est ce qu'a fait la direction dès le début de l'action en annonçant en « avant-poste »** que même sans signataire, le télétravail ne sera pas remis en cause. La stratégie de déminer le terrain très tôt en projetant une simple reconduction de l'accord plutôt qu'une réelle négociation, permet à l'élite du paradis social, La Mondiale Exécutive, de clouer les débats d'entrée. La négociation s'est conclue à la mi-novembre, pour une signature fin du mois. Dans le but de faire une substantielle économie d'échelle : une formation obligatoire en ripolinage sera peut être proposée en 2025 à l'ensemble des salariés du groupe?



Trêve de plaisanterie : Ce qui aurait pu être un changement de braquet en termes d'avancée sociale vire au déraillement. Les principales modifications de l'accord portent sur :

- La suppression de la notion jours flottants/fixes : le salarié bénéficie de 2 jours semaines qu'il peut modifier avec un délai de prévenance de 7 jours ;
- Acceptation automatique des préconisations de la médecine du travail pour des jours de télétravail supplémentaire avec révision tous les 3 mois ;
- 3^{ème} jour pour les femmes enceintes à partir du 3^{ème} mois sur présentation du certificat de grossesse ;
- 10 jours de télétravail à discrétion pour les aidants et les personnes en situation de handicap ;
- Indemnité télétravail à 2,70 € par jour au lieu de 2,50 € actuellement ;
- Suppression du forfait matériel de 150 euros (pas de dispositif en remplacement).



* Tokyo dans la série Casa De Papel

** un avant-poste est une case dans le camp ennemi sur laquelle un joueur peut placer une pièce sans qu'elle puisse être délogée

***Au sens figuré, désigne l'action d'améliorer ou modifier l'apparence externe afin de donner une nouvelle image.

ADHESION EN LIGNE



Vous pouvez également nous contacter par mail :
cgt.lamondiale@gmail.com



Allô, j'ai mal à mon boulot !



Vous l'avez sûrement vu passer (et nous avons fait un article sur le sujet), il y a eu du changement dans l'organisation de la médecine du travail, les rendez-vous passent désormais par le prestataire LEYTON.

« Y'en a qui ont essayé, ils ont eu des problèmes »* : ça ne marche pas mieux pour trouver des rendez-vous, la faute incomberait aux centres de médecine du travail qui n'ouvrent pas assez de rendez-vous.



Interrompons cette INFONEWS pour un petit jeu (nous ne proposons pas de sudoku pendant les vacances mais cela ne nous empêche pas d'être ludiques) : combien de temps mettez-vous pour retrouver les coordonnées de la médecine du travail ?



Allez ! On est sympa ! Vous pouvez les retrouver en cliquant sur [ce lien](#). Dommage que l'info ne soit pas plus facilement accessible. Parce que la médecine du travail, ça n'est pas juste vous demander de faire pipi dans un petit pot, les infirmier(e)s et médecins du travail sont là pour vous.



En plus des visites obligatoires à l'embauche, après une absence de longue durée... ils sont vos interlocuteurs privilégiés quand ça ne va pas.

Vous vous cassez le dos sur une chaise qui aurait sa place dans un musée ? Votre poste a besoin d'être adapté ? Poussés à bout par certains managers, vous avez la boule au ventre tous les matins ? **Parlez-en, les informations recueillies lors de la visite sont confidentielles.**

Bien évidemment, vos élus sont également à votre écoute, que vous soyez syndiqués ou non, c'est notre mission.

* Régis LASPALES

Le titre est évocateur pour certain(e)s ou ne fait référence à rien pour d'autres. Il fait allusion à la célèbre et néanmoins perturbante introduction prononcée par Roger Gicquel, présentateur du journal télévisé de TF1 du 18 février 1976 : « la France a peur »*.



Mais pourquoi la Direction Générale a-t-elle peur ?

Dans l'article déclics du 3 juin 2024 sur l'accord QVCT, on peut lire la fierté d'une direction devenue prodige du dialogue social. Une rafale de signatures syndicales pour un accord qui aura mis près de 5 ans à aboutir. L'accord, sur revendication de la CGT AG2R, prévoit la création de référents harcèlement moral. Un référent par organisation syndicale... Enfin si on est dans les petits papiers ! Car c'était sans compter sur les vieux réflexes de nos élites du paradis social La Mondiale Exécutive. En effet, la Direction Générale, alors que la partie de l'accord faisant référence au harcèlement moral mentionne « les représentants du personnel » sans distinguo de représentativité, vient de décider d'en exclure la CGT LA MONDIALE, coupable à ses yeux de non-représentativité.

Le discours de la direction était pourtant porteur : « La QVCT est l'affaire de toutes et tous ! Son développement au sein de l'entreprise et ses implications vont bien au-delà des seules actions que peut porter la Direction des Ressources Humaines. Le management à tous les niveaux de l'entreprise a un rôle majeur à jouer, tout comme les partenaires sociaux, [...] La qualité du dialogue social entretenu au sein de l'entreprise est aussi l'un des volets de la QVCT. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité impliquer les partenaires sociaux [...] ». Les engagements de la direction n'ont donc pas fait long feu car, selon elle, ne pas être représentatif signifie ne pas répondre aux critères ci-dessus ! Quel cynisme ! La représentativité n'a rien à voir dans l'histoire, il ne s'agit pas de négocier un accord où la représentativité aurait du sens. Nous sommes déjà sollicités par des salariés vivant des situations difficiles, et honnêtement, en l'absence de représentants de proximité, 3 référents ne seraient pas de trop ... Il s'agit donc d'une décision politique de la Direction pour tenter de museler la CGT.



Les salariés doivent-ils avoir peur ? Clairement non. Nous continuerons notre mission, plus déterminés que jamais. Ces dernières années, quel qu'ont été les manœuvres de la direction pour nous faire taire, nous avons travaillé avec succès à défendre et accompagner les salariés en difficulté. Notre score, multiplié par 4, aux dernières élections professionnelles témoigne de notre activisme au service de celles et ceux qui nous ont sollicité.

La CGT doit-elle avoir peur ? Avoir peur de la bêtise, ne l'empêchera pas ! C'est surtout un sentiment d'écoeurement qui nous habite. On sait à quel point, le harcèlement peut détruire des vies car, dans ces situations, le drame n'est jamais loin. Plus on démultiplie les possibilités de contact pour les salariés, plus on offre la possibilité d'intervenir rapidement. Nous essayons souvent de trouver un bon mot pour mettre en évidence le caractère parfois ubuesque d'une décision de la direction ; à la vue de la gravité de la décision d'exclure la CGT LA MONDIALE, il n'y a malheureusement pas de quoi rire pour toutes celles et ceux qui sont victimes.



Alors que certain(e)s fêtent la Sainte Catherine le 25 novembre, fête désuète pour les filles qui n'ont pas trouvé de mari à 25 ans, pour d'autres, c'est une journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Leur banalisation ainsi que le harcèlement, nous empêchent de voir l'impact de sa présence dans la vie quotidienne tant cela est ancré dans l'inconscient collectif. En témoigne l'enjeu de l'instauration d'une journée dédiée.



Il est important de rappeler la permanence de ces violences qui font régulièrement la une de l'actualité. En témoigne, le procès dit « des viols de MAZAN » qui s'est ouvert le 2 septembre dernier dont la médiatisation est devenue internationale. Il cristallise de nombreux enjeux de société. Après la sidération vient le temps de la réflexion et de la libération de la parole ; mais le chemin semble encore long.



Cette journée a été instaurée le 25 novembre 1999 par l'Organisation des Nations Unies (ONU). La date du 25 novembre a été choisie en mémoire des trois sœurs MIRABAL, militantes dominicaines brutalement assassinées sur les ordres du chef d'État, Rafael TRUJILLO.

Pourquoi cette journée ? Parce que :

- La violence contre les femmes est une violation des droits de l'homme ;
- La violence contre les femmes résulte d'une discrimination à l'égard des femmes, tant dans le droit que dans les faits, ainsi que de la persistance d'inégalités entre hommes et femmes ;
- La violence contre les femmes a de lourdes conséquences et peut empêcher la réalisation de progrès dans certains domaines, comme l'élimination de la pauvreté, la lutte contre le HIV/sida, la paix et la sécurité ;
- La violence contre les femmes et les filles n'est pas inéluctable et sa prévention est non seulement possible mais essentielle ;
- La violence contre les femmes est un problème mondial. Jusqu'à 70% des femmes sont victimes de la violence au cours de leur vie.

Sur les réseaux sociaux, la parole se libère et on dénombre de nombreux groupes de soutien qui montrent que la situation est préoccupante pour les femmes. Des témoignages poignants alertent sur la situation souvent précaire qu'elles vivent. Il reste beaucoup de chemin à parcourir afin que les femmes trouvent leur place à part égale avec les hommes sans discrimination, ni harcèlement ou sexisme. La lutte contre les violences faites aux femmes nécessite un engagement collectif des employeurs, des institutions, de la société civile et des victimes elles-mêmes. L'employeur doit sensibiliser les salariés par des formations, de la communication interne par voie d'affichage.

Depuis le 1er janvier 2019, la désignation du référent harcèlement est devenu obligatoire, peu importe le nombre de salariés au sein de l'entreprise. Si vous êtes victime ou témoin d'agissements sexistes ou de harcèlement, vous pouvez nous contacter, contacter Laure BERNARD, nommée référente UES LAMONDIALE, ou écrire à la boîte mail dédiée : bg_referents_harcelement_sexuel@ag2rlamondiale.fr.

Le constat est sans appel, une femme est victime d'un viol ou tentative de viol toutes les 2 minutes 30 et une femme sur deux a déjà subi une violence sexuelle en France. Ce n'est pas en restant dans l'immobilisme que nous ferons avancer le débat. La marge de progression reste encore trop importante.



Violences faites aux femmes : on en parle ?

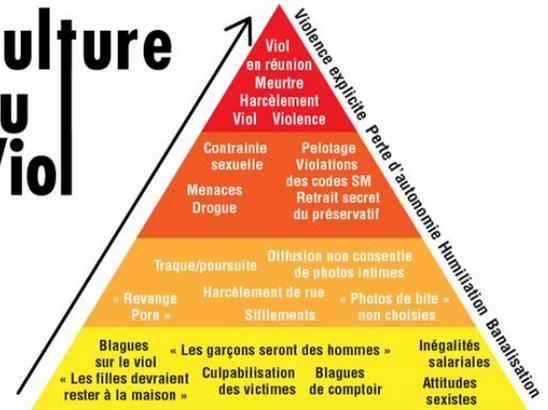
La violence envers les femmes prend des formes très diverses, auxquelles tout à chacun n'a pas forcément conscience. L'ONU considère la violence à l'égard des femmes comme "tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée".



Ces violences constituent la **manifestation la plus aigüe de l'inégalité hommes-femmes** et peuvent prendre des **formes très diverses** :

- violences domestiques (coups, violences psychologiques, viol conjugal, féminicide) ;
- harcèlement ou agression sexuelle (viol, avances sexuelles non désirées, attouchements, harcèlement de rue, cyberharcèlement, frotteurisme; exhibitionnisme, voyeurisme ...);
- mariage précoce et forcé ;
- mutilation génitale féminine ;
- trafic d'êtres humains (esclavage, exploitation sexuelle).
- Il existe également une forme de violence, plus difficile à détecter encore, qui est la violence économique, souvent la première manifestation de violence dans le couple. Cela se traduit par un contrôle financier des moyens d'autonomie de la femme pouvant conduire au surendettement ou à l'interdiction de travailler.

Culture du Viol



Tous ces incidents ne sont pas isolés. Les comportements et agissements qui forment la base de la pyramide renforcent et excusent ceux qui sont cités plus haut. C'est systématique. Si cela doit changer, la culture doit changer.

Source : CGT SOC GEN

"Le meilleur moyen d'éviter les violences les plus graves est de traiter les petites violences" *

Le sexisme est non moins important, et constitue une forme de violence d'avantage larvée et ancrée dans l'inconscient collectif. Le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes HCEfh le définit comme « une idéologie qui repose sur l'infériorité d'un sexe par rapport à l'autre, mais aussi un ensemble de manifestations des plus anodines en apparence souvent sous couvert de plaisanteries (remarques déplacées, blagues douteuses, etc.) aux plus graves (viols, meurtres) qui ont pour objet de délégitimer, stigmatiser, humilier ou violenter les femmes et entraînent pour elles des effets en termes d'estime de soi, de santé psychique et physique et de modification des comportements ».



Récemment, le vote de plusieurs lois vise à mieux protéger les femmes contre toutes formes de violences par les mesures suivantes :

- Loi du 18 mars 2024 visant à mieux protéger et accompagner les enfants victimes et co-victimes de violences intrafamiliales
- Loi du 13 juin 2024 renforçant l'ordonnance de protection et créant l'ordonnance provisoire de protection immédiate. L'objectif de cette loi est de protéger les femmes en danger plus longtemps et avec l'ordonnance provisoire de les protéger plus rapidement.

Sources : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Droits-des-femmes-egalite/Les-journees-internationales/Les-journees-internationales-8-mars-et-25-novembre/#titre>

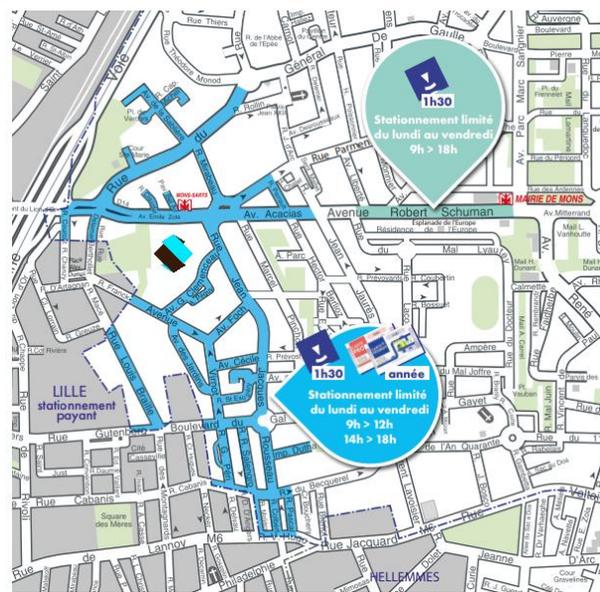
* : association l'autre cercle

Stationnement Mons-en-Barœul :

Face à l'extension du stationnement payant à Lille, et aux plaintes des riverains, la ville de Mons-en-Barœul fait passer une vingtaine de rues en zone bleue afin d'éviter le report dans ses rues. Au 1er janvier 2025, les rues autour du campus Zola passent donc en zone résidentielle, payante et limitée. Et cela risque de poser problèmes ?

Nous avons demandé à la direction lors du CSE La Mondiale de novembre 2024 si le groupe avait des solutions à apporter aux salariés qui ne peuvent se garer à l'intérieur des deux parkings lorsque ceux-ci sont remplis ?

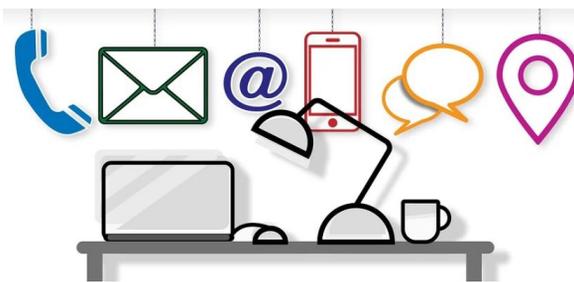
La direction du site s'est rapprochée de la mairie, le sujet est sur la table mais aucune solution n'est proposée à ce stade.



Vous pouvez consulter le plan des rues concernées par le périmètre ci-contre ou ci-dessous ([Plan de stationnement à télécharger](#))

Subvention employeur Télétravail : dernières semaines pour en profiter !

La subvention prend fin au 31 décembre 2024. Même s'il est recommandé de comparer les prix avec d'autres plateformes e-commerce, nous vous rappelons la procédure pour en bénéficier :



Etape 1 : se rendre sur la boutique en ligne : ag2rlamondiale.teletravailedenred.fr

Etape 2 : Activez votre compte :

C'est votre première visite ?
Pour découvrir tous vos avantages, c'est par ici :

[J'active mon compte](#)

Il faut renseigner le matricule, nom, prénom.
Cliquez sur le lien de l'e-mail d'authentification pour ouvrir votre compte

Etape 3 : choix des logins et mot de passe suivi de l'accès à la boutique.

Etape 4 : Faites vos achats en article de bureau pour vous équiper lors du télétravail : la subvention AG2R LA MONDIALE s'établit à hauteur de 50% du montant total du panier dans la limite de 150 € ! (Attention fais de port non-négligeables en sus.)



EQUIPEMENT BUREAU

Bureau, siège, lampe, meuble de classement...

[Découvrez](#)



INFORMATIQUE

Ecran, souris, casque, clavier...

[Découvrez](#)



FOURNITURE DE BUREAU

Papeterie, calculatrice, ciseau...

[Découvrez](#)



CONSOMMABLES

Stylos, cahiers, cartouches d'imprimante...

[Découvrez](#)



Hélène STEIER

- Elue titulaire
- CSSCT
- Commission Politique Sociale
- Représentante Association des retraités



Benjamin LEGRAND

- Elu titulaire
- CSSCT
- Commission Métier
- Commission Économique et Financière
- Commission ASC
- Représentant Crèche Rigolo comme la vie



Malika BOUACEM

- Elue suppléante
- Commission Politique Sociale
- Commission Économique et Financière



Antoine FRULEUX

- Elu titulaire
- Commission Informatique
- Commission métier
- Représentant Bibliothèque Mons-en-Barœul



Alexandre MAVEL

- Elu suppléant
- Commission Informatique
- Représentant ASLMG



Caroline GENNIN

- Elue suppléante



Nathalie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN

- Elue suppléante



Richard

- Stagiaire



La solidarité et l'engagement collectif sont essentiels pour garantir des conditions de travail justes et équitables. En rejoignant la CGT, vous participez activement à la construction d'un avenir meilleur pour tous les travailleurs. Ensemble, nous avons la force de changer les choses

cgt.lamondiale@gmail.com



La CGT La Mondiale est présente sur [Facebook](#) et [LinkedIn](#) !